

Département de l'Aude

Arrondissement de

CARCASSONNE

Domaine : Finances

locales

Sous-domaine

Décisions budgétaires

Nombre de membres en
exercice : 10

Nombre de membres
présents : 9

Nombre de votants : 9

Date de la convocation
du Conseil Municipal :
30 mars 2023

Affichage en date du 31
mars 2023

Séance du 11 avril 2023

Objet : Travaux
réfection place de la
mairie et accès
terrain municipal

Certifiée exécutoire
Par réception en
Préfecture le : 17/04/2023

Affiché le : 20/04/2023

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 20/04/2023

ID : 011-211103130-20230411-2023_18-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE RICAUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/18

L'an deux mille-vingt-trois, le onze du mois d'avril, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Ricaud, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole MARTIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames MARTIN Nicole, Solange GODARD, Line SALLES, Monique CRUZEL, Messieurs Jean-Luc HENNEBELLE, Michel CALVEL, Bernard PEDUSSAUD, Williams ROUQUET formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : Jean-Joseph AYRAUD.

Monsieur Williams ROUQUET a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que des travaux de réfection sont à prévoir place de la mairie : enduit tri-couche ainsi que le marquage de places de parking dont une place PMR. De plus, il conviendrait de reprendre l'accès du terrain municipal.

Elle donne lecture du devis établi par l'entreprise CAZAL qui s'élève à 8114.00 € HT soit 9736.80 € TTC. Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune adhère au groupement de commandes pour la réfection et la restructuration des chaussées dont le titulaire du marché est l'entreprise CAZAL.

Elle rajoute que le mur de l'enceinte du château situé en bordure de la place de la mairie est très abîmé. Ces travaux de rénovation du mur pourraient être réalisés par l'équipe Cœur du Village de la Communauté de Communes, sous réserve que ce mur soit mitoyen.

Vu le budget communal M57 2023

Madame le Maire propose au conseil municipal que le financement de ces travaux sera réalisé par des fonds propres de la commune.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20190235 en date du 12 décembre 2019 décidant de créer un groupement de commandes pour la réfection lourde et restructuration de chaussées et trottoirs

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020/1 du 10 février 2020 autorisant Mme le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Madame le Maire
Et après en avoir délibéré

DECIDE de réaliser les travaux de réfection de la place de mairie et la réparation de l'accès du terrain municipal pour un montant de 8114.00 € HT soit 9736.80 € TTC

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis avec l'entreprise CAZAL

DONNE un avis favorable pour la rénovation du mur longeant la place côté château sous réserve que celui-ci soit mitoyen

DECIDE de faire appel au service opération Cœur de village de la communauté de communes Castelnadaudary Lauragais Audois

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces à ce dossier

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L2221-7 et L2121-7 du C.G.C.T.

Ricaud le 11 avril 2023

Le secrétaire de séance
Williams ROUQUET



Le Maire
Nicole MARTIN

